177352 - Peut il prier dans une mosquée abritant des innovations ou dans le lieu de prière de la résidence?

question

Je suis étudaint dans une des universités islamiques de Malaisie. Je veille dans la mesure du possible à assister à la prière collective organisée à la mosquée centrale. Cependant je reproche aux imams de cette mosquée les pratiques non conformes à la Sunna qu'ils perpétuent, comme les invocations prononcées en choeur au sortir de chaque prière et le mélange entre l'appel à la prière et le Coran dans certains cas et le prolongation par certains de l'ultime prosternation. A côté de cette mosquée, nous avons des espaces de prière aménagés dans les résidences affectées aux étudiants. Nous y organisons des prières collectives précédées de l'appel à la prière et de l'annonce de son début. L'un d'entre nous sert d'imam. Mais il évite de tomber dans les innovations citées plus hauts..Lequel des deux lieux de prière devrait être privilégier?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière collective célébrée à la mosquée est une obligation pour les hommes capables d'y participer selon le plus juste des avis émis par les ulémas sur la question sur la base d'argumentsdéjà expliqués dans le cadre des réponses donées aux questions n° 8918 et n° 120.

Si vous entendez l'appel à la prière, vous devez aller rejoindre les autres à la mosquée. Vous devez donner des conseils à l'imam de la mosquée et l'orienter vers la Sunna. S'il persiste à perpétuer la prononciation des invocations en choeur, n'y paricipez pas. Voir les réponses données aux questions n° 10268 et n°10491 . Par l'entente de l'appel à la prière, on entend le fait pour le fidèle d'entendre un appel à la prière lancé d'une voix normalement haute,sans haut parleur et dans un atmosphète marqué par l'absence du vent, du bruit et de tout autre facteur pouvant influencer l'audibilité.

Si vous n'entendez pas l'appel à la prière, il vous est permis de prier dans la résidence universitaire. Toujours est il que vous devez comparer les avantages et les inconvénients. Voyez si votre présence dans la mosquée vous permet d'entrer en contact avec le public de manière à les appeler (à la bonne pratique de la religion), à les instruire,etc. Si tel est le cas, il est préférable de prier à la mosquée au lieu de le faire dans la résidence universitaire. L'inverse est aussi vrai.

Allah le sait mieux.